

Fournisseur Belgique:

B-2280 Grobbendonk

Téléphone: +32 (0) 14 84 80 80

Télécopieur: +32 (0) 14 84 80 81

Remmers BVBA

Bouwelven 19

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023 Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit PUR SL-212 SCHICHTLACK

Code du produit 1970-74

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie du produit PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants Emploi de la substance / de la préparation Vernis

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur :

Producteur: Remmers GmbH Bernhard-Remmers-Str. 13 D-49624 Löningen / Allemagne

tel: +49 (0) 5432/83-0 fax: +49 (0) 5432/3985

Service chargé des renseignements :

Remmers GmbH - Tel.: (+49)5432/83-0 - info@remmers.de Remmers BVBA - Tel. 014 84 80 80 - info@remmers.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Antipoisons: Tel: 0032 70-2450245 (Un medicine vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.)

Belgisch Antigifcentrum - Tel.: 070-2450245 (24 uur per dag en 7 dagen per week)

24h-Transport Emergency Contact Phone Number:

French / Flemish / German: +32 2808 3237 within USA and Canada: 1-800-424-9300 outside USA and Canada: 001-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger





GHS02 GHS07

Page: 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.02.2023 Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit PUR SL-212 SCHICHTLACK

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétate de n-butyle acétate d'éthyle 1-méthoxy-2-propanol

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Consens de pru	uence
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes
	nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de
	protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dar

ıns une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P312 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

Indications complémentaires:

EUH208 Contient anhydride maléique, méthacrylate de méthyle. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges **Description:**

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers [% w/w]:				
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29- XXXX	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336, EUH066	≥20-<30%		
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5 Reg.nr.: 01-2119475103-46- XXXX	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	≥10-<20%		
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32- XXXX	xylène Flam. Liq. 3, H226; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	≥10-<20%		

Page: 3/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023 Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit PUR SL-212 SCHICHTLACK

(suite de la page 2) CAS: 108-10-1 4-méthylpentan-2-one ≥2.5-<5% Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335, EUH066 EINECS: 203-550-1 Numéro index: 606-004-00-4 Reg.nr.: 01-2119473980-30-ATE: LC50/4 h inhalatoire: 11 mg/l XXXX CAS: 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol ≥2.5-<5% EINECS: 203-539-1 Flam. Lig. 3, H226; STOT SE 3, H336 Numéro index: 603-064-00-3 CAS: 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ≥2,5-<5% EINECS: 203-603-9 Flam. Liq. 3, H226; STOT SE 3, H336 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-XXXX CAS: 100-41-4 ≥0,25-≤0,5% éthylbenzène EINECS: 202-849-4 Flam. Lig. 2, H225; STOT RE 2, H373; Asp. Numéro index: 601-023-00-4 Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332 CAS: 80-62-6 méthacrylate de méthyle ≥0,25-≤0,5% Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 EINECS: 201-297-1 Numéro index: 607-035-00-6 Reg.nr.: 01-2119452498-XXXX CAS: 71-36-3 n-butanol ≥0,1-≤0,25% Flam. Liq. 3, H226; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, EINECS: 200-751-6 Numéro index: 603-004-00-6 H335-H336 Reg.nr.: 01-2119484630-38-XXXX CAS: 108-65-6 ≥0,1-≤0,25% acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle EINECS: 203-603-9 Flam. Lig. 3. H226 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29-XXXX CAS: 108-31-6 anhydride maléigue ≥0.00025-<0.001% EINECS: 203-571-6 Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372; Skin Numéro index: 607-096-00-9 Corr. 1B, H314; Acute Tox. 4, H302; Skin Rea.nr.: 01-2119472428-31-Sens. 1A. H317. EUH071 XXXX Limite de concentration spécifique:

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Skin Sens.1A; H317: C ≥ 0,001 %

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales :

Si des symptômes se produisent ou en cas de doute demander conseil à un médecin.

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

après ingestion:

Garder le patient au calme.

Demander immédiatement conseil à un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'exposition de long terme / répétée, resp. en concentration élevée:

Migraine

Vertiges

nausée

Effet narcotique.

Page : 4/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023 Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit PUR SL-212 SCHICHTLACK

(suite de la page 3)

Engourdissement

Un contact excessit avec la peau, les yeux et les voies respiratoires peut causer une irritation.

Risques

Risque d'une résorption par la peau.

Exposition à long terme ou répétée peut causer une irritation de la peau (dermatite).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Traitement des symptômes.

Rétablir la pellicule de graisse de la peau par application d'une crème afin de prévenir la dermatite.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO□, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les incendies importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de fumée épaisse et noire lors d'un incendie. L'inhalation des produis de décomposition dangereux peut gravement nuire à la santé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'étalent au sol. Possibilité d'une inflammation à grande distance.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un vêtement de protection totale

Autres indications

Refraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloignées les sources d'incendie

Veiller à une aération suffisante

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, voir le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, voir le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, voir le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Veiller à une bonne aération du local, également au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air)

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Tenir à l'abri de sources d'ignition - ne pas fumer.

Page : 5/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023 Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit PUR SL-212 SCHICHTLACK

(suite de la page 4)

Prendre des mesures contre l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker à un endroit frais.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Compos	sants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
CAS: 12	23-86-4 acétate de n-butyle
	/aleur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm /aleur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm
CAS: 14	41-78-6 acétate d'éthyle
	/aleur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm /aleur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm
CAS: 13	330-20-7 xylène
V ri	/aleur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm /aleur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm isque de pénétration percutanée
	08-10-1 4-méthylpentan-2-one
V	/aleur momentanée: 208 mg/m³, 50 ppm /aleur à long terme: 83 mg/m³, 20 ppm
	07-98-2 1-méthoxy-2-propanol
V	/aleur momentanée: 375 mg/m³, 100 ppm /aleur à long terme: 188 mg/m³, 50 ppm isque de pénétration percutanée
CAS: 10	08-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
\\	/aleur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm /aleur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm isque de pénétration percutanée
CAS: 10	00-41-4 éthylbenzène
V	/aleur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm /aleur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm isque de pénétration percutanée
CAS: 80	0-62-6 méthacrylate de méthyle
V	/aleur momentanée: 410 mg/m³, 100 ppm /aleur à long terme: 205 mg/m³, 50 ppm
	1-36-3 n-butanol
	/aleur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm
	08-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
V	/aleur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm /aleur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm isque de pénétration percutanée
CAS: 10	08-31-6 anhydride maléique
	/aleur momentanée: 1 mg/m³ All
Indicati	ons complémentaires :

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés N'utiliser que dans des endroits bien aérés.

(suite page 6)

Page : 6/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023 Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit PUR SL-212 SCHICHTLACK

(suite de la page 5)

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Protection préventive de la peau par un onguent

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Les informations suivantes sur les équipements de protection individuelle (EPI) doivent être considérées comme des suggestions. Le choix de l'EPI nécessaire doit être évalué par l'employeur en fonction des activités à exécuter et des conditions locales. S'il est établi, au cours de l'évaluation des risques sur place, qu'il n'existe aucun danger pour le collaborateur, il est possible de renoncer au port de l'EPI ou d'adapter l'EPI à utiliser en conséquence.

Protection respiratoire:

Protection respiratoire en cas de risque d'éclaboussures/brouillard.

Filtre A/P2 selon EN 405.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou prolongée, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains :

Gants résistants aux solvants

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques celon EN 166.

Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique liquide

Couleur : selon désignation produit

Odeur :De type solvantéSeuil olfactif:Non déterminé.Point de fusion :non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 76 °C

Inflammabilité Facilement inflammable.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure : 1,1 Vol % supérieure : 11,5 Vol % Point d'éclair : -4 °C

Température d'inflammation :non applicableTempérature de décomposition :Non déterminé.pHNon déterminé.

Viscosité:

Viscosité cinématique à 20 °C 30 s (DIN 53211/4)

Page: 7/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 20.02.2023 Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit PUR SL-212 SCHICHTLACK

(suite de la page 6)

dynamique: Non déterminé.

Solubilité

l'eau: non ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

Non déterminé. Pression de vapeur à 20 °C: 100 hPa

247 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 0,94 g/cm³ Non déterminé. Densité relative. Non déterminé. Densité de vapeur:

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme: liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la

sécurité.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif: toutefois, des

mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Test de séparation des solvants :

Modification d'état

Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger

physique

Substances et mélanges explosibles néant Gaz inflammables néant **Aérosols** néant **Gaz comburants** néant Gaz sous pression néant

Liquides inflammables Liquide et vapeurs très inflammables.

Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant Liquides pyrophoriques néant Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant néant

Liquides comburants Matières solides comburantes néant Peroxydes organiques néant Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

(suite page 8)

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023 Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit PUR SL-212 SCHICHTLACK

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :				
CAS: 123-86-4 acétate de n-butyle				
Oral	LD50	14.000 mg/kg (rat)		
Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/l (rat)		
CAS: 141-78-6 acétate d'éthyle				
Oral	LD50	4.935 mg/kg (rabbit)		
Inhalatoire	LC50/4 h	1.600 mg/l (rat)		
CAS: 1330-20-7 xylène				
Oral	LD50	8.700 mg/kg (rat)		
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rabbit)		
Inhalatoire	LC50/4 h	6.350 mg/l (rat)		

de la peau : Provoque une irritation cutanée.

des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès déversement d'une petite quantité dans le sous-sol.

(suite page 9)

Page: 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023 Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit PUR SL-212 SCHICHTLACK

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Recommandation:

Eliminer les résidus de produit liquides dans un centre de collecte.

Les codes de l'utilisation courante de déchet indiqués sont une recommandation en raison de ce produit. A cause de l'utilisation spéciale et des données d'élimination chez l'applicateur, dans le cas échéant, d'autres codes de déchet peuvent être assigné.

Catalogue européen des déchets

08 01 17* déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés :

Recommandation:

Elimination conformément aux prescriptions légales.

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numér	o d'identification
--------------------------	--------------------

DOT, ADR, IMDG, IATA UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DOT Paint related material

ADR 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX

PEINTURES

IMDG, IATA PAINT RELATED MATERIAL

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

DOT



Classe 3 Liquides inflammables.

ADR



Classe 3 (F1) Liquides inflammables.

Étiquette 3

IMDG, IATA



Class 3 Liquides inflammables.

Label 3

14.4 Groupe d'emballage

DOT, ADR, IMDG, IATA

(suite page 10)

Page: 10/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023 Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit PUR SL-212 SCHICHTLACK

(suite de la page 9)

14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin :	- Non
	14011
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur numéro d'identification du danger: No EMS : Stowage Category	Attention: Liquides inflammables. 33 F-E, <u>S-E</u> B
14.7 Transport maritime en vrac conformémer aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires rlatit au transpo	rt:
DOT	
Quantity limitations	On cargo aircraft only: 60 L
ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	5L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 D/E
Remarques :	Fiche d`accident No. 32
IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)	5L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1263 MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) Nº 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 52a

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée. (suite page 11)

Page: 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 20.02.2023 Révision: 20.02.2023

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Nom du produit PUR SL-212 SCHICHTLACK

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Veuillez considérer les "fiches téchniques" relatives aux spécifications de livraison.

Phrases importantes

Phrases	s importantes
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par
	inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une
	exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Méthode de calcul

Service établissant la fiche technique : Département Sécurité des produits / EHS

Date de la version précédente: 07.12.2022 Numéro de la version précédente: 6

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables - Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1